

**Stratégies, modèles d'affaires et
législation sur Internet**

410-801-MA

Plan de cours

Durée : 75 heures

3-1-2

Professeur : Hugo Bélanger
hugo@hugobelanger.com

COLLÈGE DE MAISONNEUVE
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2
Téléphone : (514) 254 7131
Télécopieur : (514) 254-6698



Place du cours dans le programme

Ce cours fait partie des deux cours traitant spécifiquement du commerce électronique.

Pour être admis à ce cours, vous devez avoir suivi avec succès les cours :

582-861-MA	Mise en page Internet I
582-852-MA	Programmation Internet II
582-891-MA	Projet d'intégration I – Développement d'un site Web

Ce cours est un préalable au stage d'insertion en milieu de travail (582-893-MA)

Les compétences à développer

Compétence : Analyser les stratégies et le développement d'affaires sur le Web

Éléments de compétence

- Définir les retombées sociologiques d'un échange de biens ou de services par la voie du commerce électronique
- Définir le milieu de travail
- Analyser les contraintes matérielles liées à l'implantation d'un site transactionnel
- Analyser les stratégies d'implantation d'affaires électroniques
- Identifier les ressources logicielles « clés en mains » disponibles sur le marché
- Projeter les retombées de l'implantation transactionnelle
- Analyser la démarche d'implantation

Objectif terminal

Après avoir analysé les fondements et applications des affaires sur Internet ; différencier les modèles d'affaire sur Internet, mettre en évidence les changements majeurs issus de l'utilisation des transactions électroniques et analyser l'exploitation et les contraintes d'un site transactionnel.

Organisation générale du cours

Trois heures de cours de théorie nécessitent environ une heure de travail pratique et d'expérimentation ainsi que deux heures de travail personnel hors établissement. Ce cours est entièrement donné en laboratoire d'exploitation, ce qui permet une mise en application immédiate des concepts présentés. L'étudiant a ainsi une rétro-action rapide sur sa compréhension des notions abordées. L'alternance fréquente entre l'acquisition de notions théoriques et la mise en application permet en outre un arrimage solide entre les savoirs et les savoirs-faire.

Méthodologie de travail

Nous privilégions le point de vue tactique, c'est-à-dire opérationnel. Il constitue une opportunité d'appliquer des méthodes adéquates de travail en équipe et permet de mettre en œuvre des procédures de résolution de problèmes.

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes:

- exposés magistraux du professeur sur les éléments du cours;
- participation active des étudiants est fortement encouragée et même sollicitée individuellement et en équipe (questions, opinions, jugements...);
- études de cas, exercices, questions d'actualité permettront d'appliquer les connaissances théoriques dans des situations concrètes et réalistes;
- invitation de conférencier(s) de l'industrie si disponibilités de ceux-ci. (notez que du contenu d'évaluations pourra être fait sur les présentations des conférenciers).

L'étudiant est également amené à développer une pensée critique face à Internet, à différencier différents modèles d'affaires, à prendre conscience et à analyser les divers changements qui découlent de l'utilisation d'Internet à des fins commerciales.

Le cours de *modèles et stratégies d'affaires en commerce électronique* nécessite de la part de l'étudiant une implication durant les cours et un travail continu et régulier. Il lui est notamment demandé, avant chaque cours, de faire des lectures et/ou de réviser les notes de cours précédemment données.

Contenu

1. Introduction au cours, types d'échanges et définitions
2. Histoire d'Internet et règles des grands penseurs
3. Évolution de Microsoft, autres joueurs, logiciels libres et messagerie instantanée
4. Comportement de l'internaute et notion d'ergonomie en comportement de l'internaute
5. Modèles d'affaires, modèles conceptuels et planification stratégique
6. Examen #1
7. Sites corporatifs et structure d'une cellule Internet en entreprise
8. Portails grands publics et spécialisés
9. Le BtoC (Entreprise à consommateur)
10. Le BtoB (Entreprise à entreprise), sites d'enchères, achats groupés et Cityguides
11. Jeux en ligne, casinos, musique en ligne, peer-to-peer et communautés virtuelles (Incluant les WebBlog et eRings)
12. Examen #2
13. Explications du travail de session
14. Travail de session
15. Travail de session
16. Travail de session
17. Présentations en classe des travaux de session
18. Notions de Droit général (Tribunaux, contrats, responsabilités, types d'entreprises, Normes et Code du Travail)
19. Droit et législation sur Internet
20. Noms de domaine, conflits et hébergement Web
21. Sécurité informatique (enjeux) et encryptions - paiement

22. Travail sur l'encryptions ou paiement
23. ERP, CRM, eCRM, Intranet et gestion de la connaissance
24. Nettiquette et écriture Web
25. Examen #3

Évaluations

Trois examens de 20% chaque	60 %
Travail de session (équipes de 4 personnes maximum)	25 %
Présentation du travail de session	5 %
Travail sur l'encryptions ou paiement (équipes de 3 personnes maximum)	10 %
Total	100 %

Médiagraphie

Rayport, Jaworski, Commerce électronique, Chenelière/McGraw-Hill, 2003

Rens et Tocco, Le cybercommerce au Québec, Ed, IQ, (2001) [IQ](#)

Lapierre, Pour un commerce électronique entre entreprises gagnantes, Guides IQ, (2001) [IQ](#)

Nielson, Jacob, Designing Web Usability : The Practice of Simplicity, dec 1999, [Amazon](#)

Powazek, Design for Community: The Art of Connecting Real People in Virtual Places, aout 2001, [Amazon](#)

De la conception des contenus en ligne, Petit Livre Blanc, février 2001, <http://www.lamine.com>, 183 pages.

Abonnements obligatoires à des lettres d'information :

<http://www.wired.com/>

<http://www.veille.vdl2.ca/>

<http://www.infometre.cefrio.qc.ca/loupe/sistech/abonnement.asp>

<http://reg.zdnet.fr/nl/index.php>

<http://www.wilsonweb.com/>

<http://www.abc-netmarketing.com/breves/breves.htm>

<http://www.infopresse.com/>

Modalités d'application de la politique sur l'évaluation des apprentissages par le Département technique multimédia du Collège de Maisonneuve

Ces modalités d'application ont été rédigées en complément aux autres politiques et procédures du Collège de Maisonneuve, notamment à la politique d'évaluation des apprentissages, à la Procédure de révision de notes, à la Politique de concertation par programmes, à la Politique de la langue et à la Procédure de conciliation.

L'étudiant aurait avantage à consulter ces politiques et de consulter le Guide Étudier à Maisonneuve.

En cas de recours, en plus des règles décrites dans ce document, l'étudiant peut s'adresser à la Directrice des Services de formation.

Les évaluations

L'évaluation est dite sommative lorsque le résultat de la correction est retenu dans le calcul de la note finale d'un cours; elle est dite formative dans le cas contraire. Dans un cours au département d'intégration multimédia, il existe quatre types d'évaluation sommative possible.

L'examen

L'examen, appelé aussi contrôle ou test, est une épreuve individuelle passée pendant le cours, écrite ou réalisée avec un ordinateur, dont la durée ne dépasse pas trois heures et qui se déroule dans une salle de cours.

Le travail pratique

Le travail pratique est une épreuve individuelle ou d'équipe, nécessitant un travail avec un ordinateur et/ou un ou plusieurs logiciels spécialisés ou tout autre genre de travail à l'extérieur du cours.

L'exercice

L'exercice est une épreuve individuelle ou d'équipe dont la réalisation varie de quelques minutes à trois heures et qui se déroule normalement dans la salle de cours ou un laboratoire.

La présentation

La présentation est une épreuve orale individuelle ou d'équipe de durée variable.

Les modalités

À l'exception de l'épreuve finale et/ou du dernier travail, l'étudiant est invité à conserver tous documents d'évaluation sommative. Advenant une erreur de calcul ou une perte de cumulatifs, une rectification rapide pourra alors être effectuée.

Présence au cours

La présence au cours est obligatoire.

Forme des documents remis

Tout travail pratique tel qu'un travail de recherche, compte-rendu, schémas, arborescence ou autre document écrit doit être réalisé à l'ordinateur avec un logiciel approuvé par le professeur.

Admission et sortie à un examen

Aucun étudiant ne sera admis après qu'un autre étudiant ait quitté le local où se déroule l'évaluation.
Aucun étudiant ne doit quitter cette salle avant que le professeur ne le permette.

Absence lors d'une évaluation

Toute absence à une évaluation sommative doit être justifiée de façon satisfaisante au professeur, sinon une note de 0 est attribuée pour cette évaluation.

Dans le cas d'une absence justifiée à un examen, cette évaluation doit être reprise à une date convenue par le professeur et l'étudiant.

Dans le cas d'une absence justifiée à un travail pratique, un exercice ou une présentation, cette évaluation peut être annulée ou reprise. Dans le cas où elle est annulée, les points de cette évaluation sont redistribués également sur les autres évaluations sommatives de même nature. Dans le cas où elle est reprise, le professeur peut alors exiger de l'étudiant de refaire un travail pratique ou un exercice équivalent.

Absence prolongée

Dans le cas d'une absence prolongée, l'étudiant doit communiquer dans les plus brefs délais avec son professeur pour le prévenir. Dès son retour, il doit le rencontrer, justifier par écrit son absence et décider, conjointement des modalités de récupération qui sont transmises et approuvées par le coordonnateur du département.

Correction d'une évaluation

Le professeur corrige une évaluation en fonction de ce que l'étudiant a effectivement écrit et non en fonction de ce qu'il croit deviner de ce que l'étudiant a voulu écrire.

Authenticité d'une évaluation

Lorsqu'un professeur a des doutes sur l'authenticité d'une évaluation, il peut alors avoir recours à une vérification orale ou écrite du niveau de connaissance de l'étudiant ou des membres de l'équipe.

Révision de notes

Un étudiant insatisfait de la correction d'une évaluation sommative doit en informer son professeur avant de quitter le local et se conformer à la procédure du Collège.

À l'instance d'appel, seuls les professeurs membres du département sont habilités à faire partie du comité de révision de note.

Remise d'un travail pratique ou exercice

Lorsqu'un professeur donne un travail pratique ou un exercice, il en précise alors la date et l'heure de la remise.

Si l'heure n'est pas mentionnée, alors la date de remise est réputée être la prochaine journée scolaire après la date de remise demandée et l'heure, l'heure d'ouverture du Collège. Par exemple, si un professeur donne comme date de remise d'un travail pratique un vendredi et qu'il ne mentionne pas l'heure de remise, l'étudiant a jusqu'au lundi à 7h30 pour remettre son travail pratique sans pénalité.

En ce qui concerne un travail pratique, le professeur ne peut jamais l'accepter lorsqu'il a déjà remis un solutionnaire, des copies corrigées ou lorsqu'un autre professeur a remis un solutionnaire ou ses copies corrigées du même travail à un autre groupe du même cours.

Le délai de correction

Conformément à l'article 3.7a de la Politique d'évaluation des apprentissages, normalement, l'étudiant reçoit ses résultats dans un délai de deux semaines après la date de remise du travail au professeur.

Pénalité de retard

Tout travail pratique remis en retard est pénalisé de 5 % de la note maximale pour chaque jour scolaire de retard, et ce jusqu'à concurrence de 50%.

Le professeur ne peut jamais accepter un travail pratique lorsqu'il a déjà remis un solutionnaire, des copies corrigées ou lorsqu'un autre professeur a remis un solutionnaire ou ses copies corrigées du même travail à un autre groupe du même cours.

En ce qui concerne un exercice, la pénalité peut être différente.

Politique de la langue

La politique de la langue du Collège comprend des dispositions dont la mise en application est précisée par ce qui suit: dans toutes les évaluations de travaux écrits hors classe, il y a pénalisation pour les fautes de français, et ce, jusqu'à un maximum de 10%. De plus, pour les évaluations écrites en classe, il peut y avoir pénalisation, jusqu'à un maximum de 10%. Cette limite ne s'applique pas au cours dans lesquels la correction linguistique constitue un objectif spécifique. Le professeur peut de plus exiger qu'une copie surchargée de fautes soit refaite avant qu'il ne l'évalue ; dans ce cas, la pénalité de 10% est automatiquement imposée.

Travaux d'équipe

Dans le cas des travaux d'équipe, le professeur peut attribuer une note différente aux étudiants d'une même équipe afin de refléter leur apprentissage individuel. Pour sa part, l'étudiant peut demander au professeur de faire en sorte que sa note reflète bien ses propres apprentissages.

Exclusion d'un cours

Des motifs graves, notamment des comportements incompatibles avec le cours ou des absences répétées, peuvent entraîner l'exclusion d'un étudiant d'un cours ou d'un stage auquel il est inscrit, et par conséquent l'échec au cours ou au stage. Une telle exclusion doit être préalablement autorisée par l'adjoint aux programmes ou le responsable du programme en formation continue. L'étudiant a le droit d'être entendu par ces derniers.

Fraude et plagiat

La fraude ou le plagiat entraîne la note zéro pour le travail ou l'examen. La participation ou la collaboration au plagiat peut également entraîner la note zéro.